

Communauté Saint-Édouard

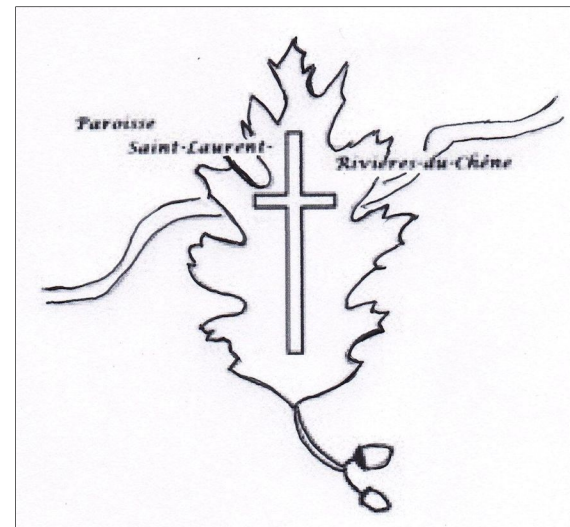
Le *Carnet de l'Avent* 2021 sera disponible à la messe dominicale du 5 décembre 2021 au coût de 4,00\$ /unité.

Rente des bancs : Les personnes qui désirent payer leur banc peuvent le faire à la messe dominicale du 5 décembre ou au bureau de la communauté les 1^{er} et 3^{ème} jeudi de chaque mois, de 13h30 à 16h00

Lampes du sanctuaire		
Ste-Croix	28 novembre 5 décembre	En souvenir d'Adrien Lemay et faveurs obtenues / Liette En souvenir de Gaétan Isabel / Gisèle Montminy
St-Louis	28 novembre 5 décembre	Un résident de chalet A B Pâquerette Allard
St-Édouard	28 novembre 5 décembre	Guy Croteau Défunts - familles Grégoire et St-Pierre
Ste-Emmélie	28 novembre 5 décembre	Claire Filteau (Nous n'avons plus de commanditaires pour les lampes... coût : 6,00\$ par semaine)
<i>Merci !</i>		

Dons pour les hosties		
	28 novembre	5 décembre
St-Louis		Micheline et Richard Roy
St-Édouard		Défunts - familles Grégoire et St-Pierre
Ste-Emmélie	Bella Jobin	
<i>Merci !</i>		

Horaire du temps des Fêtes		
Jour	Heure	Endroit
Vendredi, 24 décembre <i>Messe de la nuit de Noël</i>	16h00	Parisville et Leclercville
	19h30	Deschaillons et Fortierville
	21h00	St-Édouard
	21h30	Ste-Françoise, Lotbinière et Ste-Croix
Samedi 25 décembre	Pas de messe	
Dimanche 26 décembre <i>La Sainte Famille</i>	9h00	Ste-Françoise et Ste-Croix
	10h30	Parisville
	11h00	Leclercville
Samedi, le 1 ^{er} janvier 2022	10h00	Leclercville et Parisville
Dimanche le 2 janvier <i>Épiphanie</i>	9h00	Fortierville et Lotbinière
	10h30	Deschaillons
	11h00	St-Édouard



Feuillet paroissial

Semaine du
5 décembre 2021

Jean-Paul Lacroix, curé
Réal Grenier, vicaire
Denis Potvin, diacre

Site WEB:
www.stlaurent-duchene.ca

Secrétariat central :
7510 Marie-Victorin, Lotbinière
(418) 796-2044
administration@stlaurent-duchene.ca

Heures d'accueil

Lundi, mardi et mercredi de 9 h 00 à 16 h 00, vendredi de 9h00 à 12h00.
*Pour des urgences, vous pouvez communiquer avec le presbytère de Deschaillons
pour parler à un prêtre. Téléphone : 819-292-2050*

Covid-19

**Nouvelle directive de la santé publique,
en date du 15 novembre 2021**

**Dans les lieux de culte, le «masque de procédure»
doit être gardé en tout temps à l'intérieur,
(sauf pour boire et manger).**